VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente

—DE—

Propriétés commerciales et de résidences

SITUÉS AU

No 121 RUE CARONDELET,

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

No 729 RUE POYDRAS,

ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET.

No 317 RUE MAGASINS,

ENTRE GRAVIER ET NATCHEZ

Nos 500, 502 504 RUE BOURBON,

ENCOIGNURE DE LA RUE ST LOUIS.

No 239 RUE DECATUR,

ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

No 1821 RUE CALLIOPE.

ENTRE BARONNE ET DRYADES.

SUCCESSION DE CLOTILDE ROLLING.

No 68,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Il sera vendu à l'enchère publique le

MERCREDI 7 JANVIER 1903 A MIDI.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur,

A leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre Carondelet et Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1902, pour le compte de la succession ci-dessous, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

I.

No 1821 RUE CALLIOPE.

Les deux tiers [2/3] d'intérêt indivisé dans et à un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 229 rue Calliope, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 255, borné par rues Calliope, Delord, Baronne et Dryades; ledit lot est désigné par le numéro 5 de l'îlet No 33 sur un plan privé dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 4 janvier 1844, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes (31 pieds, 11 pouces 5 lignes) de face à la rue Calliope sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quatre vingt neuf pieds, huit pouces et trois lignes (189 pieds, 8 pouces et trois lignes), sur le côté le plus près de la rue Baronne, et cent quatre vingt treize pieds, trois pouces et six lignes (193 pieds, 3 pouces et 6 lignes) sur le côté vers la rue Dryades et trente deux pieds, deux pouces et une ligne (32 pieds, 2 pouces et 1 ligne) de largeur sur la ligne du fond.

N. B.—L'autre tiers (1/3) d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus, sera aussi vendu au même moment pour compte de la succession qui reçoit le jour de la vente; étant la même propriété qui a été acquise par Jules Andrieu de la veuve M. M. Boll, par acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 28 juillet 1899, enregistré dans le bureau des transferts, dans le livre 169, folio 625.

Vendu sujet à un bail échéant le 30 septembre 1904, à raison de $32 50 par mois.

Les améliorations comprennent une élégante résidence en briques à deux étages avec galerie sur le devant, à chaque étage avec quelques dix ou douze chambres, allée pour voitures, citerne, etc.

II.

No 729 RUE POYDRAS.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 729 rue Poydras (vieux numéro 167), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 221, borné par les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro trente (30) sur un plan dressé par Egriaffatein et A. Hedin, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de Théo. Duvoi notaire, comme plan No 132 sur cet livre de plan, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt six pieds [26] de face à la rue Poydras, sur une profondeur de cent deux pieds et trois et deux sixièmes de ligne (102 pieds 3.2/6) sur la ligne le divisant du lot numéro dudit plan et cent deux pieds quatre pouces (102 pieds 4 pouces) sur l'autre ligne de côté, étant la même propriété achetée par Mme Clotilde Rolling de la succession de Mme Honoré Fethier, par acte de John M. Legier, notaire, le 15 juillet 1893, enregistré dans le livre des transferts 148, folio 565, les améliorations comprenant un beau magasin en briques à quatre étages occupé par "Zengel & Kelderman Furniture Company". Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1903, à raison de $65 par mois.

III.

No 317 RUE MAGASINS.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 317 rue Magasins, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 166, borné par les rues Magasins, Camp, Gravier et Natchez, lequel lot est désigné par le numéro onze sur le livre d'arpentement et par la lettre E sur un devis fait par E. Pilié, voyer, daté le 12 mars 1892, annexé à un acte de vente par H. C. A. Michel de Grillean, à veuve L. H. Jacquet pardevant James Fahey, le 12 avril 1892 et d'après cela, ledit lot étant à une distance de cent trente-huit pieds neuf pouces et quatre lignes [138 pieds 9 pouces 4 lignes] de l'encoignure des rues Magasins et Gravier, et mesurant 22 pieds et trois pouces [22 pieds et 3 pouces] de face à la rue Magasins sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Étant la même propriété achetée par Clotilde Rolling des héritiers d'Adrien Casseard, par acte pardevant A. J. Villeré, notaire le 26 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 156 folio 295.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Les améliorations comprennent l'imposante bâtisse en brique à quatre étages, entre les magasins de dry goods de Feltman et de Shwartz, occupée au rez-de-chaussée par MM. E. & L. Claudel, épiciers, etc; la partie supérieure est divisée en des bureaux où un élévateur vous conduit et vendus entiers aux baux et loyers, à savoir:

Le rez-de-chaussée à E. & L. Claudel, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1906, au taux de $200 par mois payable mensuellement; les bureaux Nos 204 et 205 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $20 par mois pour les deux, avec privilège de renouvellement pour un an; le bureau No 306 est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $10 par mois; le bureau No 401 est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $20 par mois, les bureaux Nos 402 et 403 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $31 par mois pour les deux; les bureaux Nos 406 et 407 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de $17 par mois pour les deux; il n'y a pas de bail pour les autres bureaux loués; la valeur en loyers de tous les bureaux est d'environ $256 par mois.

V.

DEUXIEME DISTRICT.

COIN BOURBON ET ST-LOUIS.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 62 borné par les rues Bourbon, St Louis, Royale et Toulouse formant l'encoignure des rues Bourbon et St Louis et mesurant en mesure anglaise, soixante cinq pieds deux pouces (65 pieds 2 pouces) de face à la rue Bourbon, sur une profondeur et façade sur la rue St Louis de soixante pieds six pouces (60 pieds 6 pouces), le tout conformément à un plan de Joseph Pilié, daté le 27 février 1832, annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 10 mars 1832, étant la même propriété achetée par Mme C. Rolling des héritiers de Gaston Brosié, par acte de N. E. Triat, notaire, le 30 avril 1890, enregistré dans le livre de transfert 132, folio 432. Vendus sujet au bail à Jules Ribet à raison de $40 par mois expirant le 30 septembre 1903.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée comme une épicerie, etc.

VI.

No 239 RUE DECATOR.

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet No 30, borné par les rues Decatur [Vieille Levée], Chartres, Bienville et Douane, désigné par le No quatre (4), sur un plan de Louis Surgi, daté le 9 août 1849, annexé à un acte pardevant William Christy, notaire, le 14me jour d'août 1849, ledit lot mesurant vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes [21 pieds 4 pouces 4 lignes] de face à la rue Decatur (autrefois Vieille Levée) sur soixante quatorze pieds, cinq pouces et une demie ligne [74 pieds 5 pouces 1/2 ligne] de profondeur entre lignes parallèles.

Étant la même propriété achetée par Alfred Jacquet de L. H. Richard par acte pardevant A. Bondonnaquié, ancien notaire, daté le 24 mars 1860, enregistrée dans le livre des transferts —, folio —, et fut héritée par Clotilde Moreau, veuve dudit Alfred Jacquet, de son dit mari, comme il est démontré par jugement, rendu le 18 juillet 1882, la reconnaissant comme légataire universelle dans l'affaire de la succession de Louis Alfred Jacquet, alias André Louis Jacquet, son mari No 6,455, Cour Civile de District. Loué au taux de $35 par mois.

Les améliorations comprenant le magasin en briques à trois étages occupé par Philip Rehm.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et tous les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices au porteur des billets et d'assumer de payer au dessus et en plus du prix d'adjudication, les anciennes polices d'assurance et les taxes de 1903, et les timbres du revenu sur les actes de vente, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant Meloney C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

Charles T. Soniat, exécuteur.

Charles F. Claiborne, avocat.

30 nov—30 — déc 7 14 21 28 — janv 4 7

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1326 et No 1328 Rue Baronne.

Entre les rues Erato et Thalie.

PLACEMENT PAYANT ET REMUNERATIF.

Vente pour un Partage.

Dans l'affaire de la Succession de Barthelemy Tarranta.

No 68,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune— JEUDI, le 22 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Ecanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 15 décembre 1902, et signé le 19 décembre 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne [autrefois Bacchus], Carondelet [autrefois Apollo], Erato et Thalie, désigné par le numéro deux de l'îlet No 85 sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, le 23 avril 1841, et annexé à un acte passé pardevant Jules Massy, notaire en cette ville, le 1er mars 1842, lequel dit lot de terre mesurant trente et un pieds onze et demi pouces de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus), entre les rues Erato et Thalie, sur cent vingt sept pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Condition—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1903 faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo. Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur

21 déc—21 28—janv 4 11 18 22

CHARBON.

Charbon Pittsburg.

Charbon Alabama.

Charbon Anthracite.

Coke de Gaz et Fonderie.

W. G. COYLE & CIE.,

323 RUE CARONDELET.

Cola Union. Phones: 31[illegible] et 82

Cour succursale: 4716 rue Magazine.

Cola Valence. Phone 1596.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHRISTOPHER H. MILLER.

No 67,069.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER.—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 6 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes non collectés, le tout d'après la liste enregistrée marquée "Exhibit A" dans l'affaire ci-dessus intitulée.

23 déc—23 28 Jan 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

DÉSIRABLE RESIDENCE ET PLACEMENT

—DE—

PROPRIETE

Sur notre Grand Boulevard Rue Canal

ET LE JOLI COTTAGE

Sur Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

La Résidence Double

Bien Construite à Deux Etages Nos 1715-1717 rue Canal.

Entre les rues Derbigny et Claiborne.

Les Deux Jolis Cottages simples

Nos 2331-2335 rue du Canal.

Entre les rues Miro et Tonti.

Le Bon Lot à Bâtir.

Rue Canal, entre les rues Genois et Télémaque

ET LE JOLI COTTAGE SUR

Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

Succession de Thomas N. Boylan.

No 67,803—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur— Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La résidence désirable double à deux étages Nos 1715 et 1717 rue du Canal, entre les rues Derbigny et Claiborne, retirée du trottoir par une jolie barrière en fer et contenant de chaque côté une galerie sur la façade, vestibules 6 chambres, chambre à bain, office, deux citernes, hangar, etc. La maison est bien tapissée, installation de gas partout et est plus loin décrite comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal Douane Derbigny et Claiborne, désigné par la lettre K sur un plan fait par John F. Braun, voyer, daté le 9 décembre 1881, et annexé à un acte de vente de Wm B. Lyman à Adolph Konrad, passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 10 décembre 1885 d'après lequel plan ledit morceau ou portion de terre mesure 35 pieds de face à la rue Canal et ayant une profondeur sur le côté du côté de la rue Derbigny de 150 pieds 6 pouces 6 lignes, et sur la ligne de l'autre côté de 104 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne droite parallèle à la rue Derbigny, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny, 22 pieds 1 pouce 3 lignes, de là 26 pieds 1 pouce 2 lignes sur une autre ligne droite courant parallèle à la rue Derbigny; à la ligne du fond dudit morceau ou portion de terre sur lequel il a un largeur de 12 pieds 10 pouces 5 lignes, lequel morceau ou portion de terre est fait du tout du lot No 25 et 10 pieds de face sur la profondeur entière entre lignes parallèles du lot No 24 et du fond du lot No 19.

2° Les deux beaux cottages résidence simples Nos 2321 et 2335 rue du Canal, entre les rues Miro et Tonti, retirés de la banquette par un joli grillage en fer, et contenant dans chaque maison galerie, vestibule, 6 chambres, chambre à bain, office, chambre à domestiques, citerne hangar etc. La propriété est en bon état, bien tapissée et dans un voisinage excellent, et plus loin décrite comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, lequel dit îlet de terre est désigné par le No 14 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, et annexé à un acte de vente pardevant lui le 10 octobre 1853 sur lequel dit plan les dits lots sont désignés comme lots 16 et 17, et d'après lequel dit plan lesdits lots mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue du Canal sur 114 pieds respectivement de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le bon lot Gconstruire dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Genois, Douane et Télémaque, désigné par le No 6 de l'îlet No 479 et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, comme il sera plus complètement démontré par référence à un plan en certificat de voyer fait par S. G. Del Isle, daté le 15 octobre 1891 et annexé à un acte passé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, le 22 octobre 1891 ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitude et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Une certaine portion de terre désignée comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 87 et 88 lesquels sont compris entre les rues Wilkinson, Carondelet, Monroe et Jefferson, dans le village de Mandeville paroisse de St Tammany, dans cet Etat, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant William H. Seymour, notaire en cette ville, le 31 décembre 1891 et mesurant environ 1000 pieds de face aux rues Wilkinson et Carondelet sur une profondeur et façade d'environ 500 pieds sur chacune des rues Jefferson et Monroe.

Les améliorations comprennent un cottage neuf de 6 deux chambres, galerie sur la façade et dans le fond; bâtisse dans le fond contenant salle à manger et cuisine, petite bâtisse détachée de deux chambres. Enclos pouvant contenir 20 têtes de bestiaux, 2 puits artésiens, jardin de fleurs, pelouse, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant la balance en billets en 1 et 2 ans, ou en 1, 2 et 3 ans, à l'option de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ou procédure judiciaire pour le paiement des dits billets, la clause de non aliénation, mettant de côté l'estimation et la confession de jugement, la propriété devant être conservé, assuré et la police ou les polices transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité contenues dans les actes de vente à crédit, l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1903 ci-dessus et en plus du prix d'achat de la dite vente. 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

Denégre, Blair & Denégre, avocats.

14 déc—14 21 28 janv 4 11 15

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale

23[illegible]—1an

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis Cottages

SIMPLES ET DOUBLES

Et Résidences à Deux Etages.

Dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

1110 et 1112 rue Marigny,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Le Cottage Simple

2229 rue St Claude entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

La Bâtisse Simple à Deux Etages

2230 rue Marais.

Entre les rues Marigny et Champs-Elysées.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE.

1114 rue Marigny, entre les rues Marais et St Claude.

Succession de John E Stanley.

No 68,982 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur— Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 décembre 1902, de l'Hon Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue St-Claude, l'avenue des Champs Elysées et les rues Marigny et Marais désigné par les lettres A et B sur un plan d'Edgar Pilié député voyer de ville, daté le 10 mars 1898, d'après lequel plan ledit lot A mesure 56 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Marigny de 103 pieds 4 pouces 4 lignes; et ledit lot B mesure 15 pieds 6 pouces de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond entre lignes égales et parallèles, de 103 pieds 4 pouces 4 lignes. Les améliorations sont désignées par les Nos 1110 et 1112 rue Marigny et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc, aussi hangar et boutique de bois; aussi la propriété connue comme le No 2229 rue St Claude; un cottage en bois contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants (maintenant St Claude), Marigny, Champs-Elysées et Morales (maintenant Marais), désigné comme îlet No 390, ledit lot de terre est désigné sur le livre d'assessements comme le No 11 et mesurant en mesure américaine 24 pieds à la rue Morales (maintenant Marais) sur 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur; les améliorations sont désignées par le No 2230 rue Marais et comprenant une bâtisse en bois à deux étages contenant 6 chambres.

3° Un tiers indivis d'intérêt dans et à un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné comme lot numéro 9 de l'îlet No 37, d'après le plan No 84, déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1114 rue Marigny et comprennent un joli cottage simple contenant vestibule, 6 chambres, galerie, chambre de beanderie, citerne, grande écurie et grenier à fourrage. La maison est bien tapissée et en bon état.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1903, et que 10 pour cent du prix d'achat soit payé par lui à l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant E. H. Seymour Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 déc—14 21 28— jan 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSE A DEUX ETAGES,

915 rue Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Julien Dejour.

No 69,142—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — JEUDI, 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 12 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La batisse en bois à deux étages No 915 rue Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine, retirée du trottoir et contenant plusieurs chambres, écurie, hangar, citerne, etc, et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 87 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Dauphine et Bourgogne, lequel lot est désigné par le No 2 et mesure 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orléans sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, sur un plan de A. Foreay, daté le 14 janvier 1868, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 915 rue Orléans.

Conditions — La moitié ou plus comptant et la balance en 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèques spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et d'assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

13 déc—12 14 21 28—janv 4 11 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES SIMPLES,

1327 et 1329 rue des Français.

No 68 897, Division C.

Succession de Stephen G. Carreras.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 24 novembre 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 6 janvier 1903, à midi la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No douze de l'îlet N 16 [maintenant îlet No 511 dans le livre d'assessement] borné par les rues Français, Champs Elysées, Urquhart et Villeré et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Français sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété acquise par ledit défunt par achat de Mlle M. C. Heklemski et al., d'après un acte passé le 8 mars 1897 pardevant John R. Legier, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, dans le livre 163, folio 370.

Conditions—Comptant; acte de vente pardevant Walter L. Gleason, notaire, l'acquéreur devant déposer 15 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

Robert Legier avocat.

30 nov—30—déc 7 14 21 28—jan 4 6

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Placement Profitable.

Joli Cottage et Bâtisse dans le fond.

No 519 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Antoine Spano.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. J. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 11 décembre 1902, pour le compte de la succession de Antoine Spano, (Docket No 69,096) il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Poydras, Perdido et Liberté, désigné comme lot No 11 et mesurant 26 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et est borné dans le fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de largeur. Les améliorations comprenant un joli cottage résidence sur la façade et une grande maison à deux étages en bois dans le fond, sans compter d'autres bâtisses, cour pavée, entrée pour wagon, etc., et connu comme le No 519 rue Franklin. Sa proximité au Marché Poydras l'école Fisk, etc., rendent cette propriété spécialement attrayante comme un placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police d'assurance. L'acte devant contenir la clause de non aliénation, et 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès et autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0[0 du prix au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1902 en plus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Leatenschlaeger, notaire.

Pierre D Olivier Esq., avocat.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX

Dans le Centre

Magasin à Quatre Etages en Briques.

510 rue Magasins.

Juste au-dessus de la rue Poydras.

Mme Mary Martha Grote, Ex., Etc. vs A. John Solari et al.

No 67,712, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 128 rue Carondelet — JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 novembre 1902 et signé le 2 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le magasin central et de choix à quatre étages, en briques, No 510 rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Fourcher, Lafayette et Poydras. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan fait par C. H. Hedin, voyer, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de T. Sauvel ancien notaire, d'après lequel ledit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins sur 68 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Cette propriété est dans le cour du centre des affaires de gros, également adaptée pour être occupée ou comme placement. Sujette au bail expirant le 30 septembre 1903.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets, et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant N. B. Triat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants. Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour les défendeurs.

McCloskey & Benedict, avocats pour le séquestreur.

14 déc—14 21 28—janv 4 11 15

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage-Résidence,

No 2018 rue des Champs-Elysées, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Julia Rouyer, femme d'Alex. Duesell.

No 68,515—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 13 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er décembre 1902, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage-résidence simple bien construit en bois et couvert en ardoises, No 2018 rue des Champs-Elysées, retiré de la rue et une jolie barrière en fer, contenant une galerie sur le devant, corridor sur le côté et cinq chambres, hangar, citerne et cour dans le fond. La propriété est plus complètement décrite comme suit, à savoir: un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Johnson, Galvez et des Français, désigné par le No 5, sur un plan annexé à un acte de vente de la succession de Louis C A. Billaud à Bernard Sontag, passé pardevant James Fahey, ancien notaire le 13 octobre 1887, d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. En excellente condition, faisant face à une belle avenue et à proximité de la ligne des chars de l'avenue Claiborne.

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0[0 comptant de dépôt pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Marvin H. Manion, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 14 21 28 — janv 4 11 13

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

LE GRAND ET JOLI COTTAGE SIMPLE 529 RUE QUATRIEME,

Contenant 7 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans le fond, grande écurie à deux étages et entrée pour voiture. Succession d'August et Caroline Stierwald. No 69,113—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

IL SERA vendu à l'enchère publique Par JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 634 rue Gravier, MARDI, le 13 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 12 décembre 1902 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 11, borné par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, désigné par le No 8 et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf (29') pieds de face à la rue Quatrième, sur cent vingt six (126') pieds neuf (9") pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et portant le No municipal 529 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an portant 8 0[0 d'intérêt et les cl